

# IVG : Lutgen force le trait

## AVORTEMENT Le CDH défend la proposition de loi de la majorité

► Le président du CDH a estimé sur les plateaux télé que les propositions de loi de l'opposition n'avaient aucune balise, permettant d'avorter à n'importe quel moment.

► Les sanctions sont nécessaires, selon lui. Le PS a aussitôt recadré.

Interrogé par Béatrice Delvaux et Jean-Pierre Jacquemin pour le Grand Oral RTBF/Le Soir, puis invité sur RTL par Pascal Vrebos, le président du CDH Benoît Lutgen était en tournée médiatique ce week-end. Il est – notamment – revenu sur la proposition de loi sur l'interruption volontaire de grossesse, déposée ce mercredi par la majorité avec le soutien du CDH : « Certains ne voulaient plus aucune balise. Ça veut dire qu'on peut avorter à n'importe quel moment au cours de sa grossesse sans être sanctionné ! Nous voulions qu'il y ait encore un certain nombre de règles qui soient fixées au regard de la loi », a as-séné le député fédéral au micro de la RTBF.

Dans l'émission dominicale de Pascal Vrebos, le Bastognard a enfoncé le clou : « On ne peut pas dire, comme le parti socialiste (et Défi l'a suivi en partie), qu'on avorte à huit ou sept mois et qu'il n'y aura pas de poursuites. »

### Réactions outrées

Les réactions outrées ne se sont pas fait attendre, pour recadrer ces propos. La présidente du Conseil des femmes, Sylvie Lausberg, se dit furieuse : « C'est une fake news ! Ce n'est absolument pas ce qui est prévu dans les propositions de loi de l'opposition. Je rappelle qu'il y en avait six sur la table. Celle de la majorité a été déposée en urgence. »

Le PS a aussi manifesté son indignation par voie de communiqué, rappelant que sa proposition de loi prévoyait « un délai maximum d'interruption volontaire de grossesse porté à 18 semaines (soit 4 mois et demi), la suppression des sanctions pénales pour les femmes concernées et un délai de réflexion ramené de 6 jours à 48 heures ». On est donc loin d'une IVG à « huit ou sept mois de grossesse »... « J'invite Benoît Lutgen à faire sien le principe de bienveillance qu'il clairotte dans ses récentes interviews et à se garder, à l'avenir, de

colporter de tels propos mensongers qui nuisent à l'exercice démocratique », a réagi le président du PS Elio Di Rupo.

### Responsabilités ?

« Les femmes qui demandent une IVG au-delà des 12 semaines soit subissent des pressions pour garder la grossesse, soit sont précarisées. Ce sont quelques centaines de femmes par an, qu'on envoie en Hollande et là on ferme les yeux ! », s'indigne Sylvie Lausberg.

En ce qui concerne les sanctions (toujours prévues par la loi, même en deçà des 12 semaines), Jean-Pierre Buyl, le président d'Avocats.be, estime que « ce n'est pas tout à fait juste : il y a eu accord pour sortir l'avortement du code pénal, mais on aurait alors pu prévoir d'autres types de sanctions, déontologiques ou administratives par exemple. »

Sylvie Lausberg s'interroge aussi sur la « responsabilité » de la femme : « Si on prévoit des peines de prison et que le CDH estime que c'est une bonne chose, pourquoi celui qui a mis la femme enceinte et qui ne l'a pas accompagnée dans son processus n'irait-il pas en prison ? » ■

ANNE-SOPHIE LEURQUIN

### INCUPLATION

#### Exclusion en cours chez Défi

Benoît Lutgen a critiqué, tout au long du week-end, Olivier

Maingain, président de Défi, qui n'exclut pas les personnes inculpées, alors qu'il exige que les autres formations le fassent. La réponse n'a pas tardé. Dimanche,

Défi a expliqué que l'échevin schaerbeekois inculpé, Sait Köse, fait l'objet d'une procédure d'exclusion. Il n'a pas démissionné de son échevinat dans le délai imparti.

V.L.H.